

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

DÉVOILEMENT OFFICIEL DU PROJET TOD DE LA GARE À CANDIAC
Investissements de plus de 1 milliard\$ pour la création d'un milieu de vie écoresponsable

Candiac, le 29 avril 2019 - La Ville de Candiac et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dévoilent officiellement le TOD de la gare, un projet d'envergure qui vise la création d'un milieu de vie favorisant la mobilité durable et la mixité d'usages. Cette annonce donne le coup d'envoi aux travaux de construction de la première phase de ce *Transit-Oriented Development* (TOD). Ce quartier à échelle humaine prendra place autour de la gare Candiac et constituera des investissements projetés de plus d'un milliard de dollars sur le territoire de la municipalité.

L'enceinte de ce milieu de vie convivial, compact et cohérent s'articulera autour d'un pôle mixte de hautes densités regroupant un secteur résidentiel de plus de 3 000 unités d'habitation, ainsi que des commerces et des espaces à bureaux. Le TOD comprendra également une grande place centrale, plusieurs parcs et espaces verts totalisant près de 59 000 m². Le tout sera bordé de parcours piétonniers et cyclables et d'un réseau de transport collectif et actif efficace.

Développement durable et reconnaissance métropolitaine

Le TOD de la gare Candiac fut l'un des premiers projets TOD retenus par la CMM en tant que projet démonstrateur afin de mettre en application les principes de développement durable et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM. Quatre normes d'aménagement s'inspirent des grands principes de développement durable, donnant ainsi de la valeur aux propriétés et aux bâtiments. Voici quelques exemples prévus à Candiac :

- **Volet environnemental** : biorétention et réutilisation des eaux de pluies, éclairage intelligent des rues, mise en avant du transport actif avec un réseau piétonnier et cyclable de qualité, rationalisation des espaces privés et publics, transport collectif avec un train de banlieue, des autobus et une navette.
- **Volet des infrastructures vertes** : toits blancs ou verts exigés pour tous les bâtiments, stationnements intérieurs avec bornes électriques dans les secteurs résidentiels, utilisation d'énergies renouvelables.
- **Volet social** : des infrastructures misant sur l'accessibilité universelle, des aménagements conçus pour des usages collectifs et récréatifs, des services de restauration et de divertissement ainsi que de l'animation autour de la place centrale.
- **Volet économique** : un secteur d'emplois intéressant via l'intégration de commerces et de services à même le projet et ainsi qu'aux autres projets existants à proximité.

Citations

« Ce mégaprojet répond clairement à la vision distinctive de la Ville de Candiac de construire, de grandir et de se développer intelligemment. Nous visons l'implantation d'un milieu de vie urbain selon les standards de demain tout en optimisant les services aux citoyens. Nous avons le devoir en tant que municipalité de créer des quartiers viables pour les générations futures intégrant les meilleures pratiques de développement durable. Il est donc primordial pour notre administration de structurer ce projet de façon responsable afin qu'il soit centré sur la qualité de vie, sur les transports actifs et collectifs ainsi que sur des pratiques respectueuses de l'environnement. En outre, l'engouement de la part de promoteurs souhaitant investir à Candiac est palpable. Le projet sera donc amené à évoluer en fonction du marché ».

Normand Dyotte, maire de Candiac

« La Ville de Candiac a été une des premières municipalités dans la région à concevoir un quartier TOD autour d'une gare de train. Le projet correspond aux orientations du PMAD de créer des milieux de vie durables, traversés de parcours piétonniers et cyclables et desservis par le transport en commun. Je salue la Ville de Candiac pour sa vision et pour sa contribution à la planification durable du territoire ».

Massimo Iezzi, directeur général de la CMM

« Développé en concertation avec tous les acteurs régionaux, le TOD de la gare est un projet novateur qui favorise l'aménagement de milieux de vie de qualité à proximité des points d'accès au réseau de transport en commun. Nous n'avons qu'à penser à la proximité du REM qui soutiendra l'enracinement et le développement de cette nouvelle aire innovante. Ce projet reflète concrètement l'orientation du gouvernement en matière de développement de communautés urbaines et de transport collectif structurant et durable, et nous saluons le leadership de la ville de Candiac qui a su mener à bien ce projet ».

Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, président du Conseil du trésor, ministre responsable de la région de la Montérégie et député de La Prairie

Faits saillants

- Le TOD de la gare totalisera une superficie de 45 ha.
- La gare de train est au cœur du projet. Le train de banlieue relie Candiac au centre-ville de Montréal en près de 40 minutes.
- Le projet se trouve en bordure des autoroutes 15 et 30.
- Le projet vise une densité de 67 logements/ha.
- Le développement du secteur débutera ce printemps par une première phase de construction de plus de 600 unités qui seront réparties en maisons de ville de 2 et 3 étages ainsi qu'en habitations multifamiliales de 4 à 7 étages.
- La place centrale totalisera 10 000 m². Les parcs de quartier et le parc linéaire représenteront 49 000 m².
- En 2016, la Ville de Candiac était fière d'innover en étant la première municipalité au Québec à adopter un [Guide d'aménagement pour des quartiers viables](#). Grâce à cet outil illustré de 215 pages, la Ville peut ainsi garantir que les projets sur son territoire sont établis selon les meilleures pratiques d'aménagement durable tout en offrant un milieu de vie de qualité.

Pour plus d'informations au sujet du TOD de la gare : https://candiac.ca/fr/106/TOD_de_la_gare

Pour visionner la vidéo du projet : <https://bit.ly/2W9tNlp>

Qu'est-ce qu'un TOD?

Le TOD est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité. Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun, le TOD est un quartier qui conjugue notamment les déplacements actifs, la mixité sociale et le design urbain. Une telle approche entend répondre aux valeurs exprimées par la population en matière de développement durable.

À propos de la Ville de Candiac

Située à la croisée des autoroutes 15 et 30, en bordure du fleuve Saint-Laurent, Candiac se démarque par sa forêt urbaine de 17 000 arbres ainsi que par la qualité de ses services. Grâce à un modèle urbain repensé pour concilier bien-être des citoyens et réduction de l’empreinte écologique, Candiac développe des infrastructures avant-gardistes permettant une gestion optimisée des ressources. Ainsi, la ville compte des projets de développement d’envergure conçus selon les meilleures pratiques d’aménagement durable tout en étant axés sur le transport actif et collectif. Classée dans le peloton de tête des municipalités montréalaises pour sa vitalité économique, Candiac est un pôle stratégique incontournable pour tout investisseur.

À propos de la CMM

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km².

La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l’aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l’environnement.

-30-

Source :

Jacinthe Lauzon
Directrice, Service des communications et
relations avec le citoyen
Ville de Candiac

Renseignements et contacts médias :

Raphaëlle Cyr-Lelièvre
Directrice
Hill+Knowlton Stratégies
Téléphone : 418 425-0986
Cellulaire : 418 580-0040
Courriel : raphaelle.cyr-lelievre@hkstrategies.ca